Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 029-212901086-20260929-DCM2026_059-DE

MAIRIE de LANDUDEC
----------29710----------

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
22 septembre 2026

AFFICHÉE LE :
22 septembre 2026

DATE DE PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET COMMUNAL :
22 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 13
VOTANTS : 14

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-neuf septembre à 19 heures 30,
Le Conseil municipal de LANDUDEC légalement convoqué s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GENTRIC Alexis, Maire.

Etaient présents : tous les Conseillers municipaux en exercice à l'exception de M. GENTRIC Guénolé (procuration donnée à M. GENTRIC Alexis) et de Mme LEBOUCHER Véronique.

Secrétaire de séance : Mme PERENNOU Pauline.

DCM 2026/59 – Solidarité en faveur des communes sinistrées par les feux en Gironde

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1.111-1 du CGCT,
Vu l'avis de la Commission finances,

Maria KERSAUDY présente à l'assemblée la proposition de contribution pour les communes sinistrées par les feux de Gironde cet été.
Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.
Face à ce drame, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.
Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Landudec tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal, sur proposition de la Commission des finances, de soutenir les communes impactées, dans la mesure de ses capacités.

Le Conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Madame KERSAUDY et en avoir délibéré,
VALIDE à l'unanimité la proposition de faire un don de 500 € à la Protection civile et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes correspondants.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Alexis GENTRIC

MAIRIE de LANDUDEC 29710 LANDUDEC